

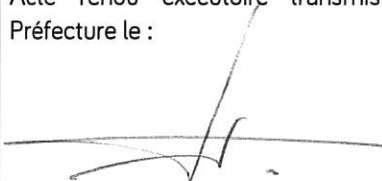
## PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
20/02/2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le :

Acte affiché le :

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré,  
Tugdual Braban, Dominique Cogen, Renée Courtel,  
Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Hubert  
Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé,  
Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick  
Urien

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine Henry,  
Joëlle Le Bihan, Jacqueline Mazéas, Guillaume Robic

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic,  
Viviane Moisan

Suppléant.e.s excusé.e.s : Catherine Boudiaf,  
Christian Faivret

L'An deux mille vingt-six, le 04 mars, s'est réuni le  
Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne  
(PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles  
Lohé.

#### Projet de requalification des gîtes de Penn ar Pont à Châteauneuf-du-Faou Autorisation de solliciter l'enveloppe investissement de la Région Bretagne

La Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh a affiché dans son contrat de développement touristique et dans son plan d'actions 2023 – 2026 son ambition de renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques.

Pour répondre à cet objectif, les membres du comité de pilotage ont souhaité pouvoir orienter une partie de l'enveloppe « Investissement » sur le projet de requalification des gîtes de Penn ar Pont à Châteauneuf-du-Faou. Le site est composé :

- De 42 gîtes
- D'un camping avec 42 emplacements,
- D'une salle multi-activités
- D'une guinguette avec un hangar pour stocker du matériel nautique.

Pour rappel, la commune avait sollicité une aide via l'enveloppe fonctionnement en 2024 pour réaliser une étude sur le site afin de déterminer les aménagements nécessaires pour moderniser le site, répondre aux attentes des clientèles. L'étude portait également sur les modalités de gestion du site.

Suite à cette étude réalisée par le cabinet Alliances, des préconisations de réaménagement des gîtes ont été réalisées.

Au niveau de la gestion, la commune de Châteauneuf-du-Faou restera propriétaire du site. Elle a pour projet de confier la gestion à un opérateur privé. Pour ce faire, la commune a lancé début 2026 un appel à projet pour la gestion et l'exploitation du complexe d'hébergements (camping et gîte) en vue d'attribuer une convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour 3 ans (durée renouvelable une fois).

L'objectif est de planifier des travaux de réhabilitation du site, la commune gardant à sa charge la partie structurelle. La totalité des travaux va s'échelonner sur deux mandats législatifs au maximum (soit 12 ans) pour un montant total prévisionnel de 2,3 M € HT.

**La commune a décidé d'inscrire à son budget 557 787 € de travaux dès 2026 concernant l'isolation des bâtiments et la rénovation intérieure.**

À terme, l'objectif est de proposer moins de lits mais une offre plus qualitative et susceptibles de cibler au mieux les différentes clientèles.

Évolution des logements Gîtes :

- Regroupement par 2 ou 3 pour la création de gîtes familiaux
- Rénovation d'une part des gîtes en gîtes couples plus confortables
- Rénovation énergétique d'une part des logements pour une ouverture à l'année (isolation thermique, mode de chauffage)
- Création de logements accessibles PMR
- Réaffectation des salles collectives au village vacances

Le gestionnaire sera en charge de la partie aménagement intérieur des gîtes : mobilier, équipements, vaisselle...

**Nature des travaux et dépenses :**

lot 01	démolitions-gros-œuvre - VRD - aménagements		160 430,00 €
lot 02	isolation par l'extérieur et bardage		470 673,00 €
lot 03	charpente et couverture		315 000,00 €
lot 04	menuiseries		601 702,50 €
lot 05	cloisons et plafond		90 405,00 €
lot 06	revêtements de sol		121 240,00 €
lot 07	ravalement, peintures & décoration		148 120,00 €
lot 08	ventilation, sanitaire et plomberie		142 082,50 €
lot 09	électricité		67 690,00 €
		TOTAL HT	<b>2 117 343,00 €</b>

La phase 1 des travaux reste à préciser.

**Le comité syndical,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Valide ces projets et autorise la commune de Châteauneuf-du-Faou à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne dès lors que les réserves suivantes auront été levées :

- Préciser plus clairement le périmètre des travaux de la phase 1, tant sur la nature des travaux que sur leur chiffrage,
- D'effectuer les demandes d'urbanisme nécessaires. À défaut de disposer de l'accord au moment du dépôt du dossier, il faudra joindre l'attestation sur l'honneur ainsi que le récépissé de dépôt à la demande de DP.

**Le Président,**  
**Jean-Charles Lohé**

